



# DROIT DE VENTE DE VIN DANS UN CLUB DE SPORT

Par **jplannaud**, le **25/11/2014** à **09:51**

Bonjour,

Je fais partie d'un club de sport et souhaite mettre en place une action de vente de caisse de vins pour Noël par un bon de commande envoyé par mail aux licenciés du club et éventuellement de faire paraître l'opération sur le site du club. Est ce autorisé par la loi ? Sinon, y-a t'il une possibilité que cela le soit et quelles demandes faut-il faire ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **FLUIDES**, le **15/12/2018** à **16:44**

la publicité en general en faveur des alcools est encadrée par la loi evin. nombreux sont les distributeurs de vin qui utilisent le e-mailing comme outil de vente ; toutefois les textes et graphismes incitatifs sont également encadrés par la loi evin .il en est de meme pour la publicité sur site web Neanmoins toute publicité est interdite dans les enceintes sportives .ce qui fait que par exemple vous ne pouvez pas exposer des panneaux publicitaires autour des stades en france .il existe peut etre une solution marketing a votre probleme je pourrais peut etre vous aider .  
Nicolas Brecher (tel 0771189483)

Par **M. Dinads**, le **15/12/2018** à **20:56**

Remonter un post vieux de 4 ans pour faire votre pub, chapeau l'artiste.